

OFFRES DE PARTENARIAT

Devenez Armateur de Lapérouse !



Notre association d'intérêt général a pour mission de porter très haut et au plus grand nombre les valeurs de Jean-François Galaup de Lapérouse. Notre fonctionnement s'appuie sur vos dons pouvant revêtir diverses formes comme le mécénat, le partenariat ou le sponsoring.

Ceci afin de réaliser les actions que vous connaissez toutes et tous ; conférences « Des nouvelles de Monsieur de Lapérouse », les « Carrés de l'Équipage », la future Semaine de l'Équipage, le Prix jeunes... Vous bénéficierez des déductions fiscales en vigueur grâce à notre statut.

**Rien ne serait possible sans vous, entreprises et particuliers !
Bienvenue parmi les Armateurs de Lapérouse.**

	CORVETTE	FRÉGATE	VAISSEAU
Montant de la participation annuelle	De 100 à 500 €	De 500 à 1 500 €	Plus de 1 500 €
Convention de partenariat	Au choix du partenaire : sponsoring déductible des charges, mécénat déductible des impôts ou valorisation des prestations offertes		
Entrée gratuite annuelle au musée Lapérouse	✓	✓	✓
Nombre de personnes adhérentes (noms à votre convenance)			
Votre logo sur notre site			
Annonce du partenariat sur nos réseaux sociaux		✓	✓
Votre logo sur nos flyers			✓
Exclusivité (pas d'autre partenaire dans le même domaine d'activité)			✓ (si > 3 000 €)

L'ouverture des droits débute à la date du versement du don et s'étale sur une année. Les dons individuels sont éligibles au mêmes droits en terme de nombre d'adhésions possibles entraînant la gratuité du musée pour tous. La convention laisse le choix à l'armateur « entreprise » soit de valoriser une offre de service offerte annuellement, soit de bénéficier d'une déduction fiscale selon les règles en vigueur, soit d'intégrer le don en charge pour l'entreprise.

Déduction fiscale : vous recevrez un reçu fiscal correspondant au montant de vos dons et versements. La réduction d'impôts pour les particuliers est égale à 66% des dons et versements faits aux œuvres et organisme d'intérêt général dans la limite de 20% des revenus imposables. Pour les entreprises, la réduction d'impôts est égale à 60% des dons et versements dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.